



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2026-134

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2026

# Sommaire

## **EPF Normandie /**

R28-2026-06-11-00031 - (2026-06-10)-CA-23-Caudebec lès Elbeuf-Îlot  
République Revel Louis Blanc-Report AH 767-769 à 838-860-861-865et  
866 (3 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2026-06-11-00031

(2026-06-10)-CA-23-Caudebec lès Elbeuf-Îlot  
République Revel Louis Blanc-Report AH 767-769  
à 838-860-861-865et 866

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de M. Alexandre RASSAERT, Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, en présence de Mme GOILLOT, Adjointe au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Laurent DEGEZ, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Kamal KEHILA, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu la convention d'intervention n°CONV20250080 en date du 16/05/2025 liant l'E.P.F. Normandie à la commune de Caudebec-lès-Elbeuf et fixant les conditions d'acquisition et de revente à cette dernière des parcelles de l'opération 924593 - 76 - CAUDEBEC LES ELBEUF - ILOT REPUBLIQUE REVEL/LOUIS BLANC,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

Sur la demande de report :

**D'accorder**, aux conditions contractuelles de portage, à la commune de Caudebec-lès-Elbeuf, un report d'échéance de 2 ans, pour les parcelles cadastrées section AH n°s 767, 769 à 838, 860, 861, 865 et 866, sises sur la commune de Caudebec-lès-Elbeuf (76), sur l'opération 924593 - 76 - CAUDEBEC LES ELBEUF - ILOT REPUBLIQUE REVEL/LOUIS BLANC.

Les nouvelles dates d'échéances sont fixées de la manière suivante :

- Parcelles cadastrées section AH n°s 767 et 769 à 838 : 24/06/2028 ;
- Parcelles cadastrées section AH n°s 860, 861, 865 et 866 : 15/12/2028.

Sur les pénalités de retard :

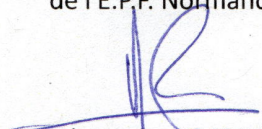
Si les échéances contractuelles susmentionnées ne sont pas tenues, il sera appliqué une pénalité sur la période de dépassement de la date contractuelle de rachat jusqu'à la date de cession effective. Le taux d'actualisation sera porté à 5% sur cette période dès le 1er jour de dépassement ; la pénalité étant représentée par le montant généré par l'écart entre le taux majoré et le taux contractuel.

Elle est recouvrée annuellement.



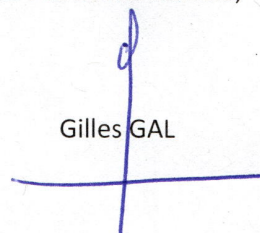
**D'autoriser** le Directeur Général à signer, avec la Commune de Caudebec-lès-Elbeuf, un avenant à la convention d'interventions n°CONV20250080 du 16/05/2025 actant ce report d'échéance.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,



Alexandre RASSAERT

Le Directeur Général par intérim  
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
10/Le Préfet,

**L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques**



Corinne GOILLOT

11 JUIN 2026

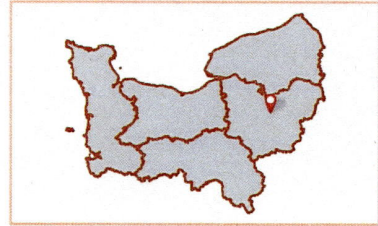


**Annexe cartographique :**

**Action foncière 76 - CAUDEBEC LES ELBEUF - ILOT REPUBLIQUE REVEL/LOUIS BLANC**







Métropole Rouen Normandie  
Caudebec-lès-Elbeuf

Code opération : 924593  
Surface : 2 651 m<sup>2</sup> environ  
Section : AH



Sources : Origine cadastre 2026 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 24/03/2026

-  Emprise concernée par le report d'échéance
-  Parcelles en stock
-  Emprise concernée par l'opération
-  Sections cadastrales
-  Parcelles
-  Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

